

Le revenu de solidarité active

fin mars 2020

n° 30

Juillet
2020

Fin mars 2020, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), résidant en France entière, est estimé à 1,91 million de foyers. Les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 2,84 milliards d'euros au premier trimestre 2020, en progression de 0,8 % par rapport au trimestre précédent (données comptables).

Les dépenses versées aux allocataires au titre des droits de janvier, février et mars 2020 (données statistiques) connaîtraient une augmentation par rapport au trimestre précédent de 0,6 %. Cette hausse s'expliquerait notamment par les mesures prises dans le cadre de la loi déclarant l'état d'urgence sanitaire entre le 15 mars et le 1^{er} juin 2020. Nettes des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, la progression des dépenses atteindrait + 0,6 %. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires serait en hausse de + 0,6 % ce trimestre et net des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, il progresserait de + 0,2 %.

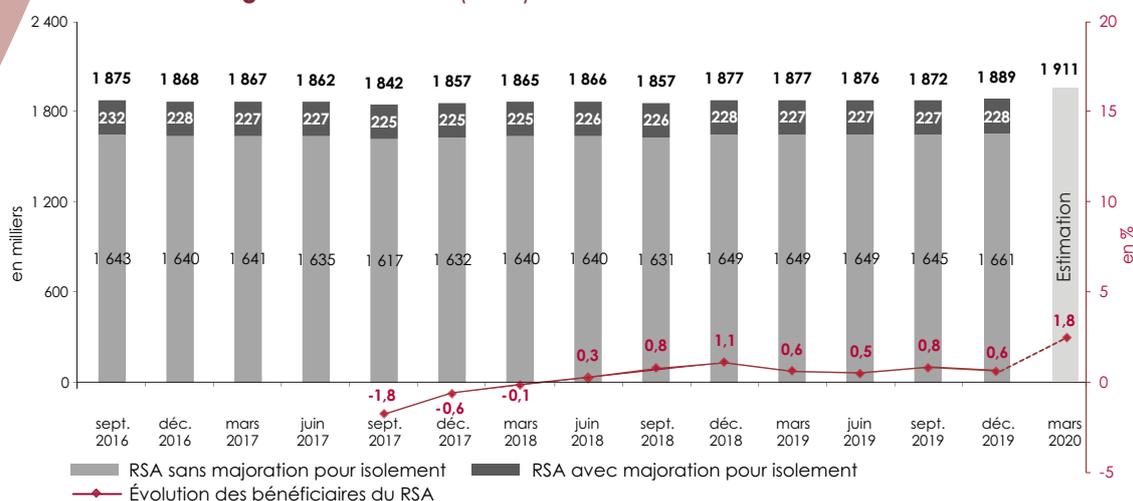
La situation de mars 2020, en bref

Fin mars 2020, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), résidant en France entière, est estimé à 1,91 million de foyers, correspondant à une croissance de 1,8 % par rapport à mars 2019 (graphique 1). Selon les données comptables, les masses financières versées au titre du RSA s'élèvent à 2,84 milliards d'euros au premier trimestre 2020, en hausse de 3,3 % par rapport au premier trimestre 2019 (encadré). Afin de sécuriser la situation financière des plus vulnérables lors de la période de confinement engendrée par la covid-19, les droits des allocataires n'ayant pas renseigné leur déclaration de ressources trimestrielles ont été maintenus. Par ailleurs, les actions de contrôles ont été suspendues pendant toute la durée du confinement. Ces mesures conduisent à une augmentation du nombre de droits payés, ce qui explique une partie de la hausse observée ce trimestre.

Les données définitives de décembre 2019

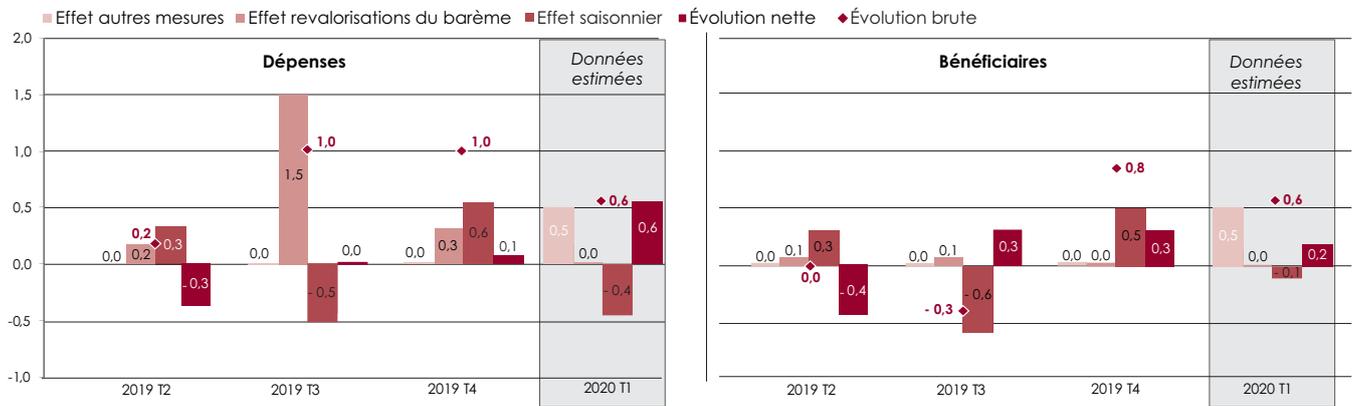
Selon les données définitives, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé le RSA à 1,89 million de foyers au titre de décembre 2019, pour un montant moyen de 502 euros par mois. Dans la publication précédente (n° 29), le nombre de bénéficiaires était estimé à 1,88 million pour ce même mois (sous-estimation de 3 900 foyers). Les effectifs connaissent une croissance de 0,6 % entre fin 2018 et fin 2019, et cette progression concerne uniquement les foyers qui ne bénéficient pas d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. En effet, le nombre de bénéficiaires du RSA non majoré augmente de 0,7 % en glissement annuel, atteignant 1,66 million fin décembre 2019. Quant aux bénéficiaires du RSA percevant une majoration pour isolement, leur nombre s'élève à 228 000 foyers, connaissant une relative stabilité entre fin 2018 et fin 2019.

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) - données définitives



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.

Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires* du RSA (en %)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. * Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

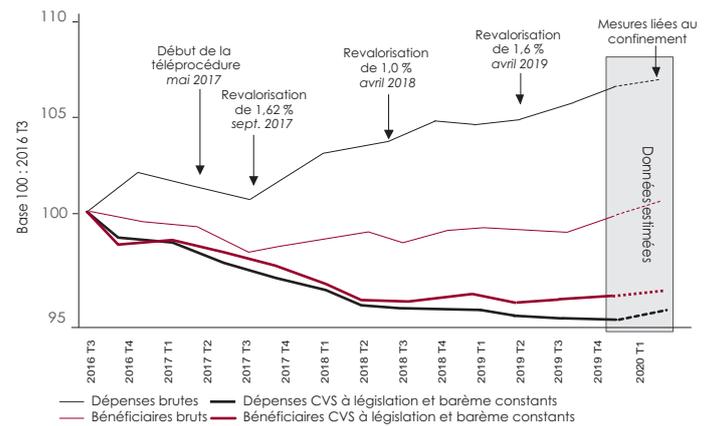
Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

Les évolutions du nombre de bénéficiaires et des dépenses de RSA peuvent être analysées, en distinguant la composante tendancielle des autres effets (modifications du barème, impact des mesures nouvelles et variations saisonnières). Les dépenses versées au titre des mois du dernier trimestre 2019 (en données brutes) progressent de 1,0 % par rapport au trimestre précédent, du fait notamment des phénomènes saisonniers et dans une moindre mesure de la revalorisation du montant forfaitaire débutée en avril 2019 (contribution respective de 0,6 % et 0,3 %, graphique 2). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires augmente de 0,8 %. En neutralisant les effets saisonniers, les revalorisations et les mesures nouvelles, les dépenses sont relativement stables (+ 0,1 %) et les effectifs augmentent modérément (+ 0,3 %). Les évolutions et leur décomposition sont proches des estimations fournies dans la publication précédente (RSA conjoncture n° 29). Les dépenses versées au titre des droits de janvier, février et mars 2020, ainsi que le nombre de bénéficiaires du RSA progresseraient de 0,6 % (en données brutes). Ces évolutions sont comparables. Elles s'expliqueraient notamment par les mesures de gestion prise dans le cadre de la crise sanitaire (maintien des droits des bénéficiaires les plus vulnérables et suspension des actions de contrôle), qui contribueraient à hauteur de 0,5 % à l'évolution des dépenses et à celle des effectifs du trimestre. Nettes des variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles (dont les mesures liées au confinement), les dépenses augmenteraient de + 0,6 %, après avoir connu une relative stabilité durant deux trimestres consécutifs. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires progresserait de + 0,2 % ce trimestre, soit à un rythme comparable à celui observé au cours des deux trimestres précédents.

Comprendre les évolutions de longue période

Sur une plus longue période, il apparaît qu'en tendance (c'est-à-dire une fois neutralisées les revalorisations, les mesures réglementaires et la saisonnalité), les dépenses et le nombre de bénéficiaires du RSA, ont connu une phase de décroissance jusqu'au deuxième trimestre 2018 (de respectivement - 0,6 % et - 0,5 % en moyenne chaque trimestre, graphique 3). Au cours des trimestres suivants, les dépenses et les effectifs ont été relativement stables, mis à part au second trimestre 2019 au cours duquel les dépenses et le nombre de bénéficiaires du RSA ont légèrement diminué. Le 1^{er} trimestre 2020 (données estimées) semble marqué par une légère croissance de la tendance. En données brutes, les dépenses et dans une moindre mesure les effectifs connaissent une croissance au cours de l'année 2018 (de respectivement 2,6 % et 0,4 % en moyenne) liée à la fin de la tendance à la baisse combinée aux revalorisations du barème relativement importantes et aux conséquences de la mise en œuvre de la téléprocédure ayant accru le recours à la prestation. Au cours du premier semestre 2019, les masses financières et le nombre de bénéficiaires sont relativement stables (la contribution des revalorisations du barème et des autres mesures étant très faible). Au troisième trimestre 2019, les dépenses sont orientées à la hausse (en lien avec la revalorisation du montant forfaitaire, dont la fin de montée en charge se situe en septembre), tandis que les effectifs baissent (l'impact des revalorisations étant plus limité sur les bénéficiaires que sur les dépenses). Au cours du dernier trimestre 2019 et du premier trimestre 2020, les dépenses et le nombre de bénéficiaires connaissent une hausse comparable.

Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires⁽¹⁾ du RSA chaque trimestre (données brutes et données CVS à législation et barème constants⁽²⁾ - base 100)

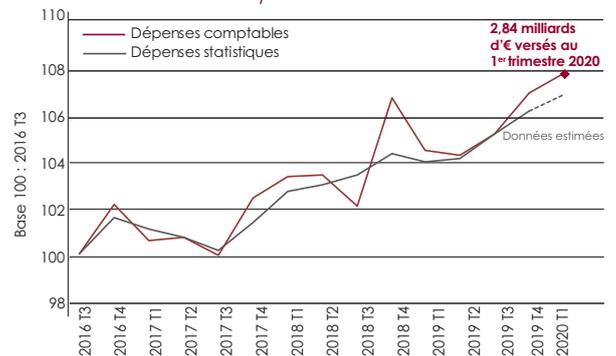


Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. ⁽¹⁾ Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. ⁽²⁾ Données corrigées des variations saisonnières (CVS), hors revalorisations du barème et hors mesures réglementaires.

ZOOM SUR LES DÉPENSES

Les masses financières du RSA progressent de 3,3 % entre le premier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 selon les données comptables et de 2,9 % selon les données en « mois de droit » (dernier trimestre estimé). Ces évolutions annuelles recouvrent des fluctuations infra-annuelles différentes (définitions dans [Lisez-moi](#)). Au cours du premier trimestre 2020, les dépenses comptables connaissent une croissance de 0,8 %, qui s'explique notamment par les mesures de maintiens de droit qui ont conduit à verser des droits aux allocataires plus tôt qu'à l'accoutumée. Parallèlement, les dépenses en mois de droit augmenteraient de 0,6 % ce trimestre, l'impact des mesures d'anticipation prises en faveur des bénéficiaires les plus vulnérables étant plus modéré dans les fichiers statistiques observés avec six mois de recul. Pour l'analyse conjoncturelle, il est préférable d'utiliser des dépenses « en mois de droit » et donc de neutraliser les effets de gestion (en repositionnant convenablement les ajustements tardifs de situation), afin de les comparer au nombre de bénéficiaires (qui est toujours affiché au titre d'un mois donné). Le graphique montre que sur une période de plusieurs trimestres les dépenses comptables et celles « en mois de droit » ont des évolutions relativement proches.

Graphique - Évolution des dépenses comptables et des dépenses en mois de droit versées au titre du RSA chaque trimestre (données brutes - base 100)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser) et Agence comptable. Champ : Caf - France entière.